

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JANVIER 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 8 janvier 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2020-01-001 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-01-002 DEMANDE DE PIIA VISANT L'AGRANDISSEMENT D'UNE RÉSIDENCE UNIFAMILIALE ISOLÉE POUR LE 510, BOULEVARD SALABERRY

CONSIDÉRANT qu'une demande de PIIA visant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée a été déposée pour le 510, boulevard Salaberry;

CONSIDÉRANT que la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) qui s'est réuni le 18 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que ce dernier a formulé une recommandation au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil accorde la demande de PIIA au 510, boulevard Salaberry visant l'agrandissement d'une résidence unifamiliale isolée sans condition.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-01-003 PROJET DE LOI NO 48 (FISCALITÉ AGRICOLE).

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

CONSIDÉRANT que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil exprime son désaccord avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle;
- QUE ce Conseil demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;
- QUE copie de la présente résolution soit transmise aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au ministre régional de la Montérégie, monsieur François Dubé, à la députée de Châteauguay, madame MarieChantal Chassé, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-01-004 APPUI À LA RÉGIE SPORTS ET LOISIRS BEAU-CHÂTEAU - CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE AQUATIQUE INTÉRIEUR.

CONSIDÉRANT que la Ville de Mercier n'a aucune intention d'investir dans un projet d'infrastructure aquatique à court, moyen ou long terme;

CONSIDÉRANT que la Régie Sports et Loisirs Beau-Château planifie la construction d'un complexe aquatique intérieur à Châteauguay;

CONSIDÉRANT que la vocation de cette installation s'adresse à toute la communauté afin de favoriser les activités communautaires, sportives, de santé et de bien-être;

CONSIDÉRANT que le complexe aquatique prévoit des infrastructures modernes et des accès universels adaptés aux différents besoins des familles de la région;

CONSIDÉRANT que la programmation de la Régie prévoit un large éventail de services dynamiques répondant aux demandes de la population des environs;

CONSIDÉRANT que les citoyens de la Ville de Mercier pourront en bénéficier;

CONSIDÉRANT que la Régie Sports et Loisirs Beau-Château sollicite l'appui du conseil d'établissement de la Ville de Mercier pour son projet de réalisation d'un complexe aquatique en vue d'un avantage commun;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par la conseillère Johanne Anderson et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil appuie la Régie Sports et Loisirs Beau-Château dans sa planification pour la construction d'un complexe aquatique intérieur.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-01-005 MANDAT. SOCIÉTÉ MORENCY AVOCATS. GRIEF PATRONAL.

Il est proposé par la conseillère Judith Prud'homme et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- QUE ce Conseil mandate la société Morency, avocats afin de représenter la Ville dans le cadre du grief patronal dans le cadre de son dossier numéroté 80119-0005.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-01-006 AUTORISATION DE SIGNATURE. ENTENTE CONCERNANT L'ACQUISITION, LA GESTION ET L'UTILISATION DE NALOXONE PAR L'ENTREMISE DES CORPS DE POLICE QUÉBÉCOIS.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil autorise le directeur du service de police, monsieur Steeve Boutin, à signer pour et au nom de la Ville l'entente concernant l'acquisition, la gestion et l'utilisation de naloxone par l'entremise des corps de police québécois attachée à la présente résolution.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-01-007 AUTORISATION DE SIGNATURE. PROJET SEXTO.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil autorise le directeur du service de police, monsieur Steeve Boutin, à signer pour et au nom de la Ville le protocole d'entente attachée à la présente résolution concernant la participation du directeur des poursuites criminelles et pénales et du service de police à l'élaboration et à la mise en application du projet *Sexto*.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 04.

La période de questions a eu lieu à 20 h 04.

2020-01-008 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Louis Cimon et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 07.

ADOPTÉE à l'unanimité